



## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 – But de l'association

Rappel de l'objet de l'association selon les statuts de BPBO : « L'association a pour but de favoriser et de promouvoir la pratique de la course à pied de manière conviviale et collective pour toutes et tous »

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose différentes activités :

- entraînements communs sur tous types de terrains,
- organisation de courses pédestres ouvertes à tous ou toute autre manifestation sportive,
- participation en groupe à des courses lors de manifestations identifiées,
- participation à des courses à l'initiative individuelle,
- organisation de soirées privées entre ses membres et leurs invités,
- organisation de manifestations festives.

Ces différentes manifestations peuvent être ouvertes aux non-membres aux conditions qui seront fixées par le conseil d'administration.

### Article 2 – Entraînements

Les entraînements sont indiqués sur le site de BPBO : [www.bpbo31.fr](http://www.bpbo31.fr) .

Pour les entraînements en fin de journée, il est vivement recommandé en saison hivernale d'être équipé d'une lampe frontale et de vêtements ou bandes réfléchissant(e)s.

En saison estivale, l'hydratation est primordiale et il est vivement recommandé d'être équipé de porte-gourdes ou sac d'hydratation.

Les entraînements se déroulent sans interruption tout au long de l'année. Les jours, lieux et horaires sont arrêtés par le CA et ne peuvent changer qu'avec son accord. En cas d'annulation d'un entraînement, un message sera adressé à tous les adhérents par les membres du CA.

En-dehors de ces entraînements, chacun selon sa forme ou sa préparation s'organise librement. Il est toujours possible de proposer à quelques-uns d'autres séances.

### Article 3 – Courses

Le CA définit un programme de courses prises en charges par le club pour l'année. Ce programme est communiqué à l'ensemble des adhérents sur le site internet de l'association : [www.bpbo31.fr](http://www.bpbo31.fr) . Il peut être réactualisé en cours d'année.

Les inscriptions aux courses se font individuellement.

Dans le cas d'inscriptions groupées, une communication sera faite.

Le remboursement d'une course au programme est plafonné à hauteur de 40€ et ne pourra pas prendre en compte les frais administratifs liés à l'inscription en utilisant une plateforme.

L'association pourra définir une à deux courses par an, à caractère convivial pour créer et maintenir des liens fraternels.



Dans ce cadre, le CA peut décider de la prise en charge (totale ou partielle) de la course et une participation aux frais d'hébergement et/ou de déplacement peut être proposée.

Pour ces sorties, les conjoints non adhérents pourront être admis sans participation financière du club et sans qu'ils puissent se prévaloir d'une priorité par rapport aux adhérents.

Le remboursement d'une course au programme et des éventuels frais d'hébergement et/ou de déplacement engagés par l'association sont conditionnés par l'obligation :

-de fournir un justificatif de paiement par mail à [tresorerie.bpbo31@gmail.com](mailto:tresorerie.bpbo31@gmail.com)

-de concourir avec le maillot du club (à l'exception des nouveaux adhérents n'ayant pas encore réceptionné leur équipement). Des prêts de maillots peuvent être effectués le cas échéant.

-de s'inscrire sous le nom BPBO31

-d'avoir participé activement et en tant que bénévole à l'organisation de la course annuelle.

Le bureau accompagné du directeur de course seront en charge d'émettre un avis sur ce point.

Le remboursement d'une course au programme sera maintenu :

-en cas d'abandon durant la course

-en cas de non-participation à la course pour blessure sur présentation d'un justificatif médical  
Tout autre motif ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Le CA se réserve le droit de statuer sur les cas particuliers.

Le remboursement des courses s'effectuera sous trois mois maximum à compter de l'envoi de la demande.

Chaque adhérent est cordialement invité à proposer des idées de courses avant l'élaboration du programme annuel. Après participation à une course, les adhérents peuvent proposer un petit compte-rendu sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) qui permet de mesurer l'intérêt de la course, l'ambiance et le parcours. Il est apprécié d'y joindre quelques photos. Une publication pourra être faite sur le site internet.

Le CA se réserve le droit de modifier les modalités de remboursement des courses au programme en cours d'année.

## **Article 4 – Adhésions au club**

### **4.1 Cotisations**

Les adhésions couvrent la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour tout nouvel adhérent, la cotisation est fixée à 60€ pour une inscription individuelle et 105€ pour une inscription en couple. Le maillot aux couleurs de l'association est inclus dans cette première cotisation. Toute nouvelle adhésion à partir du 1<sup>er</sup> avril est au tarif de 45€ pour une inscription individuelle, et 75€ pour les couples. Dans ce cas, le maillot aux couleurs de l'association est également inclus.

Pour les renouvellements, la cotisation est fixée à 45€ pour une inscription individuelle et 75€ pour une inscription en couple.

## **Article 5 – Assurances**



L'association est assurée en responsabilité civile auprès de la MAIF pour les dommages matériels causés aux tiers du fait des activités organisées, courses du club, entraînements collectifs et manifestations conviviales.

Cette assurance ne couvre pas les coureurs individuellement pour la pratique sportive. Il est donc fortement recommandé à chacun de s'assurer par une police personnelle de type « garantie des accidents de la vie » et de s'informer auprès de son assurance des garanties dont il dispose.

### **Article 6 – Equipements**

L'association fait réaliser ses équipements (maillots, débardeurs, coupe-vents, ...) à ses couleurs avec le logo du club. Chaque adhérent peut commander ces équipements au moins une fois dans l'année.

Afin d'obtenir des tarifs préférentiels, l'association regroupe ses achats. Lors de la prévision d'une commande groupée, une communication sera faite.

Selon les comptes de l'association, il pourra être décidé par le CA de prendre en charge une partie des frais engagés.

### **Article 7 – Financement de l'association**

Les ressources du club proviennent :

- Des cotisations des membres
- Des subventions de l'état, des régions, des départements, de la commune ou de tout autre organisme public
- Des recettes des manifestations qu'elle organise
- Des dons et du sponsoring : les dons peuvent être faits en nature comme par exemple des matériels nécessaires au fonctionnement de l'association (mise à l'équivalent des statuts)

Ces ressources permettent :

- L'achat des équipements (lorsque cela est possible)
- Le remboursement des courses au programme
- L'organisation des manifestations à caractère convivial : repas, soirées, sorties....

Toute nouvelle source de financement peut être proposées par les adhérents.

### **Article 8 – Assemblée générale**

Comme toute association, BPBO organise une fois par an son assemblée générale.

Celle-ci permet de présenter la vie du club avec un rapport moral, un rapport d'activité et un rapport financier.

Chacun est appelé à cette occasion à donner son avis et à émettre toute suggestion en vue d'améliorer les activités, voire d'en proposer de nouvelles.

Pour une saine démocratie et une implication de chacun, conformément aux statuts de l'association, le CA est automatiquement démissionnaire chaque année. Il est souhaité que



chaque adhérent s'implique au travers du CA, du bureau ou de la participation dans l'organisation et la logistique des activités telles que la course L'Escapade.

#### **Article 9 – Participation à la vie du club**

La convivialité au club est réelle mais suppose d'être présent dans l'organisation et la logistique des activités : l'aide des adhérents est toujours indispensable pour l'organisation d'événements ponctuels (repas, sorties collectives). Des petits groupes de travail peuvent ainsi être constitués pour organiser une sortie collective ou un repas de groupe.

La participation du plus grand nombre aux repas ou autres festivités est souhaitée.

La course organisée par l'association, à Escalquens, est un moment fort de la vie du club qui ne peut se tenir qu'avec la participation active de tous les adhérents.